

Intervention FO AG du CGOS du 7 Octobre 2021 !

Monsieur le Président,
Madame Monsieur le
représentant du Ministère,
Mesdames Messieurs les
administrateurs, Mesdames,
Messieurs, chers collègues,
chers camarades,

Contexte sanitaire e

Nous voilà réuni en assemblée générale et pour la deuxième année consécutive sous le régime de l'état d'urgence sanitaire. La différence et, elle est essentielle, est que nous sommes tous au complet physiquement et non réduits en présence virtuelle. Les 60 ans du CGOS ont pu être enfin fêter dignement hier soir aux arts forains à l'âge de 61 ans. Néanmoins, nombre d'administrateurs FO n'ont pu être présents à cette fête, non pas pour absence de présentation du Passe sanitaire, mais du fait de la concomitance de l'AG du CGOS avec le regroupement de nos secrétaires départementaux à Saint-Jean de Monts prévu depuis plusieurs mois.

Si les accords du volet RH du Ségur de la santé, ont en grande partie comblé les lacunes et certaines attentes salariales des agents de la FPH, le gouvernement n'a pas réglé le volet conditions de travail qui devra passer nécessairement par le recrutement massif de personnel. C'est la condition incontournable pour que les agents de la FPH restent fidèles au service public et retrouvent du sens à leur travail. Quant aux nouvelles et futures recrues tant espérées, la promesse d'une qualité de vie au travail et de bienveillance au long terme assurerait l'attractivité de la FPH et donc une pérennité du service public hospitalier. A cet instant, le gouvernement tarde à tirer toutes les conséquences de la crise sanitaire que nous traversons et à part des effets de tribunes et d'annonces, les actes se font toujours attendre. Épuisement, arrêt de travail, demande de disponibilités et démissions

fleurissent sur tout le territoire. Du côté des patients, les conséquences sont déprogrammation, report, perte de chance, recours en justice et j'en passe.

Force Ouvrière profite de cette AG et de la présence du ministère de la santé pour que nos revendications soient entendues et prises au sérieux sur les conditions de travail en insistant sur le manque criant d'effectif, et qu'il est grand temps que le logiciel du toujours plus avec moins soit mis au placard.

Les effets du Ségur de la Santé

Budgétairement le Ségur de la santé a permis une rentrée conséquente de moyens avec l'augmentation des cotisations émanant du CTI. Ce CTI, pour le CGOS, ne subit pas les limites du plafond de l'indice majoré 489. C'est donc plus de 50 millions d'euros de plus qui abondent le budget annuel du CGOS. Et arriveront très prochainement les effets grilles du Ségur pour les soignants, soit plus de 500 000 agents concernés qui viendront augmenter les contributions. La fédération FO ne s'est pas trompée en signant cet accord.

Prestation Maladie

Rebaptisée aide sociale aux agents en situation de maladie pour coller à une dénomination plus conforme à de l'action sociale.

La prestation maladie et sa conservation sont au centre des préoccupations des administrateurs FO depuis des années.

Mais dans le cadre de la Protection Sociale Complémentaire, cette prestation est depuis des années au centre des préoccupations, de la Cour des Comptes, de l'Inspection Générale des Affaires Sociales, du Ministère de la Santé et cela à plusieurs titres et motifs. En effet la Cour des Comptes qualifiait la prestation maladie d'illicite car ne rentrant pas dans le champ de l'action sociale, et à contrario, l'IGAS estimait qu'elle pouvait perdurer en l'état. Et depuis peu, le ministère de la santé vient de confirmer par son service juridique le caractère d'action sociale de cette prestation. Force Ouvrière clamait depuis le départ l'erreur d'appréciation de la Cour des Comptes. Cependant la FHF par son Président n'ont eu de cesse de proposer des modifications paramétriques et budgétaires de la prestation maladie même si la FHF se dit attachée à la prestation maladie.

Des acquis qui vous aident au quotidien !

du Conseil d'administration de juin 2021 sans justification d'obligation de prise de décision, le président, a proposé l'effet GILLETTE Mach 3, vous savez la grande marque de rasoir, la première lame agit sur le changement de nom de la prestation et comme cela ne suffit pas, la FHF actionne la deuxième lame « les 3 plafonds d'indices » de rémunération ainsi que, au cas où nous serions encore trop généreux, une troisième lame, c'est à dire l'enveloppe fermée, donc indépassable budgétairement. Ce que Gillette est au rasage, la FHF l'est au budget de la maladie, elle rase ! au plus près. L'instauration de 3 plafonds d'indices et d'un montant budgétaire cadenassé conduiront inévitablement à la baisse de la prestation même si les taux proposés initialement auraient eu peu d'effet sur le complément de traitement versé. Tous les paramètres seront en place pour déstructurer la prestation maladie et l'égalité du taux de 45 % quel que soit son traitement. C'est incompréhensible financièrement car il n'y a pas d'urgence, le budget n'est pas en difficulté grâce au Ségur de la santé, et doublement incompréhensible contextuellement puisque vouloir modifier la prestation maladie en pleine crise sanitaire alors que les agents se sont donnés sans compter et pour certains agents au péril de leur santé. Cela relève pour FO de la faute morale. L'accroissement régulier de la part de la prestation maladie dans le budget CGOS est la conséquence des politiques d'austérité assénées à la FPH qui ont dégradé les conditions de travail dans nombre d'établissements rajoutées aux contre-réformes sur les régimes de retraite avec pour conséquence l'allongement de la durée du travail. C'est en l'occurrence mécanique, plus on part à un âge élevé à la retraite, plus le risque maladie est important et donc impacte cette prestation. La Fédération FO des services publics et des Services de santé, a lancé une pétition pour

maintenir en l'état les règles et paramètres de la prestation, nous avons recueilli plus de 20 000 signatures en 1 mois à peine. Pétition que nous remettrons au ministère. La Preuve est faite que les agents sont attachés à la construction de la prestation telle que nos anciens l'avaient historiquement élaborée.

Nouvel agrément du CGOS

Sur cet agrément, outre que l'on reconnaît que le CGOS a une mission de service public, elle introduit deux notions qui étaient absentes de notre agrément actuel et viennent modifier profondément les valeurs fondatrices du CGOS avec d'une part, une offre complémentaire et d'autre part, un Contrat d'Objectif Pluriannuel (COP) avec le ministère de la santé.

FO s'est opposée à l'article 2 de la convention qui propose une offre planchée obligatoire basée sur le 1.5 % de la masse salariale et la possibilité d'une formule complémentaire avec une cotisation supplémentaire au choix des établissements. En conséquence, le CGOS proposera un catalogue de prestations en sus du socle des 1,5 %, ce qui créera une inégalité entre agents de différents établissements. FO défend les valeurs égalitaires du CGOS que l'on soit un agent de CHU ou d'un petit EHPAD. Avec cette offre à la carte, nous allons assister à du dumping social, c'est-à-dire à une concurrence ou une promesse de meilleure action sociale par établissement qui attirera du personnel au détriment d'autres établissements. La possibilité de l'offre à la carte va renforcer le sentiment du chacun pour soi, de la concurrence et in fine l'abandon des valeurs de solidarité, de mutualité et d'égalité des agents de la fonction publique sur le territoire chères à Force ouvrière.

De plus la Fédération FO s'est opposée à l'article 9 qui instaure un Contrat d'objectif pluriannuel (COP) négocié entre le CGOS et la DGOS. C'est une reprise en main de la tutelle et sur quel objectif d'action sociale la DGOS va vouloir travailler ? FO considère que l'action sociale doit se gérer uniquement par le paritarisme. Cette méthode d'administration a fait ses preuves depuis plus de 60 ans en répondant aux attentes des agents. C'est pourquoi FO a voté défavorablement à ce projet d'agrément.

Gouvernance du CGOS

Dernièrement les organisations syndicales ont présenté au bureau national, un changement de paradigme (comme dirait si bien le Ministère) en introduisant dans nos principes de fonctionnement une alternance aux postes de Président national comme régional. Nos motivations et notamment pour Force Ouvrière est d'introduire au CGOS, un paritarisme total et non faussé, à l'instar du fonctionnement à l'ANFH ou l'alternance est un principe depuis de nombreuses années.

Le Paritarisme actuel est faussé car avec la voix prépondérante est une hégémonie présidentielle de plus de 61 ans de la FHF. En cas de désaccords, la FHF a toujours raison. Les discussions sur le sujet ont montré que la FHF n'est pas prête à bouger pour l'instant et souhaite rester aux commandes. Ce qui est étonnant, est que l'on reproche toujours aux syndicalistes de ne pas vouloir évoluer sur leur positionnement et de se plaire dans une attitude de conservatisme. Sur ce sujet, nous ne pouvons pas dire que la FHF est moderne et veuille partager le pouvoir. C'est exactement la même posture que les maîtres des forges au 19^{ème} siècle qui appliquaient un modèle social paternaliste. Les maîtres étaient d'accord pour distribuer des aides d'œuvre sociales à partir du moment où ce sont les maîtres qui décident. De plus c'est aussi affirmer que la classe ouvrière n'est pas capable d'être présidente et de représenter le CGOS. Il semble pourtant que les quelques Présidents de régions issus des organisations syndicales, après leur passage, ont démontré qu'il n'y avait pas péril en la demeure. Le paritarisme est justement garant de décisions équilibrées pour notre association quelle que soit l'obédience du Président.

D'autre part, quand on y regarde de plus près, on ne peut pas dire que le présentisme de la FHF aux instances des régions soit satisfaisant, heureusement pour eux, les procurations existent et je ne m'étendrais pas sur la moyenne d'âge élevée de ses administrateurs. D'ailleurs, en région, c'est souvent la vice-présidence qui fait le travail pour pallier l'absence de la FHF. Pour tous ces motifs, nous caressons l'espoir que la FHF évoluera sur le sujet de la gouvernance.

Accès des médecins au CGOS

Depuis peu, les personnels médicaux ont accès à certains services du CGOS. Il n'y pas de participation financière du CGOS, le CGOS donne simplement l'accès aux prix négociés. Force Ouvrière n'était pas preneuse de cette évolution sans la conditionner à une contribution des établissements. Le CGOS a dû faire évoluer son système informa-

tique, son centre d'appel téléphonique, produire une communication vers les établissements et médecins, ainsi que la réalisation d'un sondage. Tout ceci a alourdi les frais de gestion du CGOS. A Force Ouvrière nous combattons la théorie du ruissellement ; doctrine libérale qui doit permettre l'enrichissement des personnes les plus riches afin que celles-ci le réinjectent aux classes populaires. Eh bien au CGOS c'est le ruissellement à l'envers, c'est le salaire différé des agents qui remonte jusqu'aux classes les plus aisées pour qu'elles accèdent à l'action sociale. Vous comprendrez aisément notre opposition sur le sujet.

Rapport moral du Président

Concernant l'année budgétaire 2020 que cette assemblée générale propose à la validation, le moins que l'on puisse dire est que 2020 a été un budget à la «kinder surprise», tout comme cette année 2021. Bien malin celui qui pouvait faire des projections budgétaires les plus réalistes possible. Sur les états budgétaires et comptables nous voterons positivement les délibérations présentées sans réserve. Cependant, cette année le président nous a surpris en employant sa voix prépondérante sur le sujet de la prestation maladie ainsi que sur la non-intégration des membres du bureau sur les négociations et discussions avec la DGOS sur le contrat d'objectifs pluriannuel (COP). C'est un revirement de la position du président de ne pas utiliser la voix prépondérante. L'utilisation de la voix prépondérante du Président a été justifiée en mode grand sauveur de la prestation maladie en expliquant que c'était mieux pour sauvegarder les intérêts du CGOS. Je citerai Montesquieu qui disait «le mieux est l'ennemi du bien». Il est possible de gâcher ce qui était bien en voulant trop bien faire pour chercher à le perfectionner.

Sur le nouvel agrément ; il est dommage que le débat en interne sur le futur agrément n'ait pas eu lieu sur l'offre à la carte au-delà du 1,5 %. Nous ne savons toujours pas si c'est la DGOS qui l'a introduit ou si c'est la FHF qui a soufflé cette idée au ministère. C'est vraiment contradictoire, le CGOS a contesté au tribunal l'agrément de Plurelya délivré par la DGOS au motif du non-respect de la contribution des 1,5 % et de la possibilité d'une offre à la carte pour les établissements. Le CGOS désormais essaie de copier par ce nouvel agrément ce que fait la concurrence. Attention à ne pas vendre son âme et les valeurs fondatrices du CGOS. Pour toutes ces raisons nous nous abstenons sur le rapport moral du Président.

CONCLUSION :

Enfin, je salue et remercie l'ensemble des personnels du CGOS qui a essayé de maintenir les activités et prestations du CGOS pendant la crise sanitaire et les remercie pour leur disponibilité permanente pour les administrateurs. FO est aussi bien conscient des efforts qui vous sont demandés pour préserver notre association et reste vigilant sur la baisse des effectifs constatée et notamment, la part des intérimaires toujours conséquente qui génère des effets délétères sur les conditions de travail. Nous déplorons aussi que se développe désormais les postes de délégués régionaux

à mi-temps sur 2 régions ou des intérimis en attendant le recrutement de délégués. Nous savons que les défis qui nous attendent encore en 2022 seront nombreux et truffés d'embûches mais ne renions pas les fonds baptismaux qui ont été le fondement de la création du CGOS. Gardons nos valeurs d'émancipation sociale, de solidarité, de mutualisation, d'égalité, de spécificités régionales, et le tout gérer paritairement avec un président alternant.

Vive le CGOS

Les administrateurs FO

Paris, le 7 octobre 2021